

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par Christelle DHAINAUT
Tél : 04 73 42 14 79
christelle.dhainaut@puy-de-dome.gouv.fr

**Compte-rendu du comité
départemental d'évaluation de la
maîtrise des populations de
campagnol terrestre
du 7 juin 2018**

**P.J. : feuille de présence, 2 diaporamas, état d'avancement
du plan d'actions 2018**

Monsieur Tristan Riquelme, Sous-Préfet d'Issoire et président du comité, ouvre la séance. Il souligne les avancées depuis la dernière réunion du comité en novembre 2017 : un classement des communes selon leur risque campagnol (élevé, moyen, faible), un réseau de 40 observateurs en place – il remercie à ce titre les enseignants chercheurs Vetagro Sup pour leur implication dans le développement de l'application mobile et la formation des observateurs, une forte implication de la chambre départementale d'agriculture. Il estime qu'il faut maintenant fiabiliser et densifier le réseau.

M. Riquelme rappelle l'ordre du jour du comité :

- L'état des populations de campagnols terrestres et de taupes,
- Le bilan à mi-parcours du plan d'actions 2018 au regard des trois axes stratégiques départementaux :
 1. Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne,
 2. Coordonner et mettre en relation les acteurs,
 3. Informer les agriculteurs.

1. Etat des populations de campagnols terrestres et de taupes dans le département du Puy-de-Dôme

Sandrine Laffont (FDGDON 63) présente les cartes de niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes issues des observations réalisées de novembre 2017 à mai 2018 avec l'outil de surveillance développé par Vetagro Sup (cartes disponibles dans le Bulletin de Santé du Végétal Prairies de mai 2018).

Une grande disparité des populations de campagnols terrestres est à noter : forte pullulation à l'Ouest qui se poursuit depuis 2017 (Rochefort-Montagne, Perpezat, Laqueuille, Briffons, Saint Julien Puy Lavèze, Tortebeffe, Gelles) ; basse densité dans le Cézallier ; basse densité dans l'Artense, mais avec quelques foyers qui nécessitent la plus grande vigilance, la dernière pullulation datant de 2014 ; peu d'activité dans le Livradois.

Les taupes sont présentes sur de nombreux secteurs du département, particulièrement dans la chaîne des Puys et dans le Cézallier. Facilitant l'implantation des campagnols terrestres par le réseau de galeries qu'elles creusent, elles doivent être éradiquées par piégeage ou gazage.

2. Bilan à mi-parcours du plan d'actions 2018 au regard des trois axes stratégiques départementaux :

2.a. impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne

Renforcer la surveillance du territoire, en particulier sur les communes les plus impactées

L'objectif de la surveillance est d'obtenir une carte de l'état des populations de campagnols terrestres et de taupes complète et de qualité, ce qui implique la surveillance de toutes les communes à risque et des notations fiables.

Au printemps 2018, l'ensemble des communes à risque campagnol élevé a été surveillé. Au second semestre, une supervision des observations sera réalisée afin de fiabiliser les données recueillies.

Des données de surveillance fiables sur le long terme sont également nécessaires pour pouvoir prédire et anticiper l'évolution des populations de campagnols.

Conforter la coordination et les échanges de pratiques sur les territoires

L'objectif est « d'avoir un coup d'avance sur le campagnol », ce qui implique la détermination des secteurs à risque et l'implication des partenaires (organisations professionnelles agricoles, mairies) pour l'organisation de réunions ou la mise en œuvre d'autres formes de communication incitant à la lutte prioritairement sur ces zones identifiées.

Début avril 2018, M. le Sous-Préfet d'Issoire a adressé un courrier aux maires des 182 communes classées à risque campagnol fort ou moyen pour leur demander de désigner un référent communal chargé de relayer l'information vers les agriculteurs (calendrier de formation, Bulletins de Santé du Végétal, journées techniques,...), la commune (pour la lutte sur ses terrains) et les particuliers, et de faire remonter les actions entreprises par les agriculteurs de la commune. A ce jour, seules 19 communes ont répondu. La demande de désignation d'un référent sera relancée auprès des autres.

Yves Michelin insiste de nouveau sur la nécessaire lutte contre les taupes qui facilitent l'implantation du campagnol terrestre par le réseau de galeries qu'elles creusent. Ne pas lutter aujourd'hui contre les taupes expose à une pullulation de campagnols dans deux ans, notamment dans le Cézallier. La densité de campagnol peut être égale à 250 individus à l'hectare sans indice de présence quand les galeries créées par les taupes ne les obligent pas à creuser eux-mêmes. Les populations se multiplient alors très rapidement sans prise de conscience de l'exploitant des parcelles infestées.

Pour casser le réseau de galeries des taupes et des campagnols, Elodie Perrot de Vetagro Sup indique les bons résultats obtenus avec l'usage du décompacteur sur l'impluvium de Volvic (rendement des prairies amélioré, prédation accentuée, piégeage facilité). À l'automne 2018, les résultats des 3 ans d'expérimentation sur l'impluvium pourront être diffusés et commentés.

Yves Michelin précise que le décompacteur doit être utilisé hors phase de croissance des populations de campagnols et hors pic de pullulation, pour que son action soit la plus efficace.

Concernant le support de communication pour faire passer les messages concernant la lutte contre les taupes et les campagnols, Sabine Boursange de la LPO suggère de réaliser une courte vidéo à publier sur internet.

2.b. coordonner et mettre en relation les acteurs

Valoriser les résultats des 4 sites du projet « proposer aux éleveurs une stratégie de lutte combinée et adaptée à leur territoire »

Des demi-journées de démonstration seront organisées sur les sites de Volvic et Saint Julien Puy Lavèze à l'automne 2018.

Lancer de nouvelles zones pilotes

Le directeur du lycée agricole de Rochefort-Montagne, Emmanuel Courtaud, informe de la mise en place d'un site pilote pour le développement des méthodes alternatives contre le campagnol terrestre impliquant le lycée (exploitation agricole et équipe pédagogique), Vetagro Sup, la FDGDON et le président du GDON, le PNR Volcans d'Auvergne, la Chambre d'agriculture, la LPO, la fédération de chasse, la commune et la communauté de communes. Plusieurs classes des secteurs « agriculture » et « environnement » seront impliquées. Le but est également d'avoir une incidence sur le territoire.

La mise en place d'un site pilote côté Est du département sur le territoire du PNR Livradois Forez est en cours de réflexion.

Une expérience hors département : lutte contre les pullulations de campagnol terrestre sur l'Aubrac

Étienne Hérault, chargé de mission au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac présente le travail d'expérimentation mené par sa structure.

Suite à la sollicitation d'acteurs locaux (agriculteurs, élus locaux, vétérinaires) début 2015, un programme de lutte contre les pullulations de campagnol terrestre sur l'Aubrac a été esquissé. Le montage administratif et financier a été réalisé en 2 parties : surveillance approfondie avec financement de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et appel à projets Milieux ouverts herbacés avec financements du FEDER Massif central et du Conseil régional Occitanie. Le programme a débuté le 1^{er} janvier 2017 pour 3 ans. Il concerne 7 zones pilotes réparties sur les différents « terroirs » de l'Aubrac en Aveyron, Cantal et Lozère. 70 agriculteurs volontaires sont impliqués.

La surveillance approfondie réalisée par le PNR depuis mai 2017 comporte la réalisation de diagonales indiciaires sur plusieurs parcelles de chaque zone pilote et de scoring communal, trois fois par an (fin d'hiver, après les fauches, automne), avec utilisation de l'outil de surveillance développé par Vetagro Sup.

Les perspectives de cette partie du programme sont de systématiser les modalités de retour des résultats aux contributeurs et aux agriculteurs.

L'appel à projets Milieux ouverts herbacés comporte trois axes : accompagnement, connaissance, transfert-retour d'expérience. Un appel d'offres a permis de confier un lot « appui technique campagnol » à la FREDON Languedoc-Roussillon et à la FDGDON du Cantal, et un lot « appui agronomique » aux chambres d'agriculture des trois départements de l'Aubrac. Un lot « appui sociologique » est à ce jour non attribué par défaut d'offre.

- axe accompagnement : réalisation de formations PH3 et piégeage, d'accompagnements individuels et collectifs, de diagnostics de prairies. Une rencontre inter-zones pilotes est en préparation. Des rencontres avec les acteurs non agricoles ont eu lieu en janvier 2018. Le bilan est mitigé par manque de participation ; de meilleurs résultats auraient certainement été obtenus par des rencontres bilatérales.
- axe connaissance : un stage de 6 mois d'un étudiant ingénieur agronome de Purpan a débuté le 4 juin 2018 pour individualiser les marges de manœuvre possibles en fonction des caractéristiques déterminantes du système d'exploitation. Un projet tutoré de 6 étudiants ingénieurs de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse entre septembre 2018 et janvier 2019 aura pour objectif de retracer les périodes et lieux de pullulation depuis les années 1980 pour comprendre et anticiper les prochaines pullulations.

Enfin une recherche de partenaires/étudiants est en cours pour comprendre les modifications paysagères récentes qui ont pu favoriser le campagnol terrestre et la taupe, et proposer des actions paysagères.

- axe transfert : diffusion des résultats aux agriculteurs de l'Aubrac, aux lycées agricoles environnants, aux acteurs du Massif central.

Dans le cadre de cet axe transfert, M. Riquelme obtient une réponse positive d'Étienne Hérault à sa demande de visite sur un des sites pilotes pour les acteurs du Puy-de-Dôme.

M. Riquelme conclut la présentation du PNR Aubrac en soulignant la nécessaire animation locale. Les outils mis en œuvre sur les zones pilotes de l'Aubrac peuvent l'être également dans le Puy-de-Dôme. Il faut les décliner au niveau local, avec l'implication des élus. M. Riquelme profitera de réunions prévues avec les communautés de communes sur des thèmes comme le foncier pour évoquer la lutte contre le campagnol terrestre.

2.c. informer les agriculteurs

L'objectif est d'inscrire la lutte contre le campagnol terrestre dans le fonctionnement courant de l'exploitation pour conforter son autonomie fourragère. À cette fin, plusieurs moyens pourront être mis en œuvre :

- l'intégration de la problématique de la lutte contre le campagnol terrestre lors de journées de communication-démonstration plus générales, dans les formations plus générales proposées par les partenaires, lors des visites habituelles des conseillers auprès des agriculteurs,
- l'incitation par tous les partenaires à la signature de contrats de lutte.

Sandrine Laffont rappelle que ces contrats donnent accès à une formation d'une journée financée par Vivéa et à un accompagnement individuel et collectif. Ils permettent également de solliciter une indemnisation FMSE à hauteur de 75 % des dépenses réalisées pour la lutte (matériel et produit (pièges, PH3, bromadiolone), application de PH3 ou de bromadiolone, main d'oeuvre externe pour le piégeage, travail du sol, achat de perchoirs et nichoirs) avec un plancher de 300 € HT.

En 2015-2016 et 2016-2017, un peu plus de 130 contrats ont été signés.

15 agriculteurs ont été indemnisés par le programme FMSE « pertes fourragères », programme qui restera une exception pour les pertes 2015-2016.

Signature de mesures agroenvironnementales et climatiques et utilisation de PH3

La DRAAF indique qu'une reconnaissance de circonstances exceptionnelles pour l'usage du PH3 sur des zones engagées en MAEC herbe est en cours d'élaboration.

Elle se base d'une part sur le caractère imprévisible et irrésistible des pullulations, et d'autre part sur le fait que le PH3 ne remet pas en cause l'atteinte des objectifs environnementaux des engagements MAEC. Normalement, la circonstance exceptionnelle permettra une continuité totale de l'engagement sans perte d'annuité. Chaque agriculteur doit faire une demande explicite de reconnaissance de circonstances exceptionnelles à sa DDT dans les 15 jours suivant la pullulation.

Commercialisation et expérimentation des spécialités à base de Phosphure de zinc

Françoise Baubet de la DRAAF indique que le RATRON GL (produit sous forme de lentilles dosé à 8 g/kg de Phosphure de zinc) est en vente. En revanche, RATRON GW (grains de blé enrobés de Phosphure de zinc à 25 g/kg) ne dispose pas encore de réseau de commercialisation.

Une expérimentation a été réalisée au printemps 2018 par les FDGDON 15 et 63, et la DRAAF sur une parcelle de Saint Julien Puy Lavèze.

Les résultats obtenus : efficacité du RATRON GL = 16 %, du RATRON GW = 38 %, de la bromadiolone = 66 % . L'expérimentation sera renouvelée durant l'été ou à l'automne.

Richard Randanne de la FNSEA demande si le PH3 et le RATRON pourraient être utilisés en agriculture biologique. Marie Tissot du SIDAM lui indique qu'une telle demande doit être portée auprès du Comité National de l'Agriculture Biologique. M. Riquelme préconise de s'associer à d'autres départements pour donner du poids à cette demande. La DRAAF sera interpellée dans cet objectif.

Des réunions « en bout de champ » sur la lutte contre le campagnol terrestre incluant l'utilisation des spécialités à base de Phosphure de zinc, réunions financées par la DRAAF, seront proposées à l'automne par la FDGDON sur 6 territoires de l'Ouest du département.

Avancement des programmes de recherche

Le SIDAM a réuni le comité de suivi recherche le 31 mai 2018.

Yves Michelin présente quelques avancées :

- pour le programme de recherche sur les causes du déclin : des silos de stockage de racines de pissenlit ont été mis en évidence, ils aident certainement au passage de l'hiver et à la reprise de la reproduction au printemps. Le lien entre la densité de pissenlit dans la prairie et la densité de population de campagnol sera étudié.

La présentation des résultats de la thèse de l'université de Franche-Comté sur les pathogènes aura lieu en juin. Elle permettra de connaître la méthode optimale de détection des pathogènes dans les organes du campagnol terrestre.

Les autopsies réalisées dans le cadre du programme de recherche sur les causes du déclin montrent qu'à densité élevée, les individus sont en bon état physique, ce qui est en contradiction avec une hypothèse de déclin lié au développement de maladies. Les campagnols étant des animaux territoriaux, on peut supposer que plus les animaux sont nombreux, plus ils se battent pour défendre leur territoire, plus les individus vigoureux survivent.

- pour le programme de recherche sur les nouvelles molécules campagnolicides écocompatibles : la bromadiolone se trouve sous deux formes chimiques dont une se dégrade très vite et impacte donc moins les espèces non cibles. Une entreprise est prête à commercialiser la bromadiolone sous cette forme.

Yves Michelin rappelle l'intérêt de la bromadiolone qui dispose d'un antidote en cas d'ingestion accidentelle, contrairement au phosphore de zinc.

M. Riquelme propose qu'une plaquette reprenant toutes les avancées techniques et de la recherche autour de la lutte contre le campagnol pourrait être diffusée.

3. Informations diverses des partenaires

Françoise Baubet indique que 10 formations PH3 ont été réalisées en Auvergne au printemps 2018 ; 65 agriculteurs ont été certifiés dans le Cantal, 8 dans le Puy de Dôme. 15 formations sont programmées pour l'automne. Des groupes constitués d'agriculteurs sur un secteur peuvent solliciter une formation sur place.

En ce qui concerne le projet de brigade verte porté par le Conseil départemental, Nicolas Portas indique que Laser emploi 03 bénéficie du Dispositif Local d'Accompagnement pour la réalisation d'une étude technico-économique de faisabilité avec rendu fin juin. La formation de 10 personnes à partir de décembre 2018 pourrait être financée par le dispositif « innover pour l'emploi » du Conseil régional.

Alain Mercier, président de la communauté de communes Dôme-Sancy-Artense, déplore une nouvelle fois l'inaction des agriculteurs en période de basse densité de campagnols. Il incitera les maires de sa communauté de communes à désigner un référent.

Il met en garde sur les contradictions qu'engendrent parfois les moyens de lutte contre le campagnol. Il faut par exemple favoriser la prédation en maintenant la prairie rase ; or une coupe trop rase peut limiter le rendement.

Philippe Boyer rappelle l'implication de la chambre d'agriculture dans la lutte contre le campagnol, notamment pour la surveillance ou dans les formations de la FDGDON. Il souligne l'effet positif du resemis de prairie réalisé dans les Combrailles pour faire diminuer les populations de campagnols.

Sabine Boursange de la LPO souligne l'évolution positive dans la mobilisation et le discours des acteurs. Elle s'interroge sur la méthode à employer pour permettre aux agriculteurs de dégager du temps pour la lutte.

M. Riquelme répond qu'en progressant dans la connaissance du phénomène, des conseils plus précis sur la meilleure méthode à mettre en œuvre au meilleur moment pourront être prodigués.

Cécile Birard du PNR des Volcans note également une avancée positive des réflexions. Elle a été particulièrement intéressée par la démarche du PNR Aubrac.

Elodie Perrot rappelle l'importance des zones pilotes qui démarrent la lutte, montrent l'exemple et entraînent les voisins. Ainsi, les agriculteurs en dehors de l'impluvium de Volvic mettent en œuvre la lutte sans le soutien financier du CEPIV.

Monsieur le Sous-Préfet conclut la réunion en insistant sur deux axes : densifier et fiabiliser la surveillance, puis redynamiser la problématique de la lutte contre le campagnol en l'intégrant dans des communications aux sujets plus vastes. Il donne rendez-vous pour une prochaine réunion du comité départemental en fin d'année.

Le Sous-Préfet d'Issoire



Tristan RIQUELME